

« Refondation » et renoncements

Convaincu que sa « refondation » résoudra toutes les difficultés du système éducatif, le ministre multiplie les mesures démagogiques en direction des parents et des élèves, mettant ainsi les personnels de plus en plus souvent en difficulté.

Trois exemples récents illustrent concrètement cette analyse.

► La publication au journal officiel du 9 janvier 2014 du décret instaurant l'expérimentation officielle du **libre choix de l'orientation par les élèves majeurs et les parents des élèves mineurs**.

L'effet démobilisateur sur les équipes pédagogiques dont les avis seront désormais ignorés est assuré !

Pourquoi l'opinion apporterait-elle de la considération à des professeurs dont les avis comptent « pour du beurre » ?

► La préparation par le ministère d'un décret instaurant un **régime de sursis applicable aux sanctions les plus lourdes prises par les conseils de discipline**. Exclure définitivement mais avec sursis un élève ayant commis des violences sur un autre élève ou sur un membre du personnel, c'est le maintenir dans l'établissement.

Ce système est déjà expérimenté dans plusieurs établissements (voir encadré page 2).

Laisser l'agresseur se pavaner devant sa victime c'est condamner cette dernière à supporter sa présence narquoise ou à quitter l'établissement.

La quasi suppression de l'exclusion définitive, sanction disciplinaire, conduira inéluctablement à la **multiplication de la saisine des tribunaux**. C'est d'ailleurs ce que nous conseillons déjà de faire aux collègues agressés.

► L'efficacité de notre système éducatif marque le pas et même régresse, dans nombre de domaines les inégalités s'accroissent.

Le ministre invente « l'usine à gaz » controversée des rythmes scolaires mais ignore superbement toutes les analyses nationales et internationales montrant que **l'indiscipline dans les classes réduit considérablement l'efficacité de l'enseignement et que les élèves français sont parmi les plus indisciplinés de tous les pays de l'OCDE**.

Le ministre peut-il par dogme feindre d'ignorer cette triste réalité qui fait perdre chaque année plus de 140 heures de travail à chaque élève ?

L'autorité des adultes est sapée et le métier de professeur est déconsidéré.

Comment l'opinion publique pourrait-elle reconnaître l'importance du rôle social d'une profession dont les membres sont condamnés par leur propre employeur à subir sans réagir incivilités, insultes et agressions ?

Compte-tenu du silence observé sur ce dossier par les autres organisations syndicales **il semblerait qu'il ne soit pas « politiquement correct » de rappeler ces tristes réalités !**

Tant pis ! En 2014 comme elle l'a fait jusqu'à présent, la **FAEN dénoncera et combattra l'inacceptable. Pour nous le débat est loin d'être clos.**

LES EFFECTIFS D'ÉLÈVES – RENTRÉE 2013 ET 2014

Les prévisions ministérielles tablaient sur 73 000 élèves supplémentaires à la rentrée 2013. **Ils auront été 92 740 élèves de plus qu'à la rentrée 2012 !**

Les écoles ont accueilli 41 742 élèves supplémentaires au lieu des 33 000 attendus dont 6 000 enfants de moins de 3 ans (24 000 de plus en tout dans le pré élémentaire).

20 000 élèves supplémentaires ont été inscrits dans les collèges, 18 000 dans les lycées d'enseignement général et technologique et 13 000 dans les lycées professionnels malgré la fermeture des BEP. Soit au total **51 000 élèves supplémentaires dans le second degré**.

Bien entendu, **ces élèves supplémentaires augmentent les effectifs des classes prévues** et consomment les moyens initialement programmés pour mettre en place plus de maîtres que de classes dans les écoles.

Or, **ces élèves ne sont pas nés pendant les vacances d'été**. Leur scolarisation aurait donc dû être prévue, que ce soit dans un cycle ou dans un autre.

Les prévisions ministérielles pour la rentrée 2014 font état de **32 000 écoliers supplémentaires et 9 100 élèves de plus dans les collèges et les lycées**. Mais quel crédit accorder à ces prévisions quand on constate le fort pourcentage d'erreur sur les prévisions de la rentrée 2013 ?

On peut notamment craindre que **les prévisions d'effectifs du second degré ne soient volontairement minorées** pour ne pas créer davantage de postes supplémentaires.



CRÉATIONS DE POSTES – RENTRÉE 2014

Le budget 2014 prévoit la création de 8 804 postes pour la mission enseignement scolaire dans la loi de finances 2014. Ces postes se répartissent ainsi :

Enseignement public	8 459	<ul style="list-style-type: none"> - Professeurs 1^{er} degré : 2 355 - Professeurs 2nd degré : 1 986 (1) - Stagiaires ESPE : 3 459 - Auxiliaires vie scolaire : 350 - Personnels médicosociaux : 150 - CPE : 159
Enseignement privé	345	

(1) Ces 1986 soi-disant postes se répartissent en fait en 1 000 ETP (heures sup), 986 vrais postes

L'analyse de la FAEN

Si les créations de postes se poursuivent, nous devons bien constater que **ces postes seront très largement absorbés par l'augmentation des effectifs d'élèves** et qu'ils ne serviraient donc qu'à la marge à l'amélioration des conditions d'enseignement et de travail.

Dans le second degré notamment, seuls 986 postes seront réellement créés alors que l'augmentation des effectifs d'élèves pour la rentrée 2014 est à notre avis volontairement minorée (+ 9 100 élèves contre + 51 000 à la rentrée 2013). Les 1 000 Equivalents Temps Pleins d'heures supplémentaires n'amélioreront en rien les conditions de travail.

Exclusions avec sursis : un collège en grève

Une partie des enseignants et personnels de la vie scolaire du collège Bellefontaine de Toulouse était en grève le 10 janvier pour protester contre le sursis dont a été assortie l'exclusion d'un élève de quatrième accusé de violence envers un assistant d'éducation le 18 décembre dernier. Les personnels grévistes ont en effet constaté que l'élève avait été maintenu en cours dès le lendemain de l'incident et ils considèrent **qu'ils n'ont plus « de moyens coercitifs qui permettraient d'éradiquer les violences physiques et verbales dont ils sont victimes au quotidien ».**

Ce collège classé ECLAIR avait reçu la visite en juillet 2012 de George Pau-Langevin. Il est considéré comme un établissement innovant, où le taux de réussite au Diplôme national du brevet (DNB) est passé de 54 à 76% (même si le quotidien évoque le mystérieux trucage des notes de deux élèves).

Des situations similaires existent dans d'autres établissements, notamment en collège. **L'administration tente par tous les moyens de dissuader les personnels victimes de porter plainte.** Si le soutien de leurs collègues n'est pas acquis, les victimes cèdent puis demandent leur mutation. La « double peine » en quelque sorte. **Triste et révoltante réalité.**

Académies	1er degré	2d degré
AIX MARSEILLE	136	15
AMIENS	20	49
BESANCON	3	0
BORDEAUX	125	83
CAEN	2	-31
CLERMONT FERRAND	16	14
CORSE	10	0
CRETEIL	380	147
DIJON	2	-12
GRENOBLE	182	100
LILLE	74	10
LIMOGES	13	-13
LYON	264	115
MONTPELLIER	130	70
NANCY METZ	2	-98
NANTES	116	125
NICE	100	-11
ORLEANS TOURS	40	90
PARIS	10	-24
POITIERS	16	30
REIMS	3	-56
RENNES	39	100
ROUEN	50	10
STRASBOURG	24	7
TOULOUSE	150	87
VERSAILLES	368	100
GUADELOUPE	0	-31
GUYANE	40	50
REUNION	60	10
MARTINIQUE	0	-60
MAYOTTE	40	90
Total	2355	986